

## Plan d'accueil dans le cadre de la pandémie Covid-19 : rentrée scolaire 2020-2021

### Plan sanitaire national

L'accueil des élèves est conditionné par le protocole sanitaire national en vigueur (daté du 19/08/2020, mis à jour le 26/08/2020) :

- maintien des gestes barrière ;
- distanciation physique de 1 m latéralement et en face à face dans les espaces clos entre élèves ou élèves-adultes lorsque cela est possible (dans le cas contraire, les espaces sont organisés pour permettre la plus grande distance possible) ;
- pas de distanciation physique dans les espaces ouverts entre élèves ;
- limitation des regroupements et des croisements importants (notamment aux entrées-sorties d'élèves) ;
- lavage des mains à l'arrivée à l'école, après un passage aux toilettes, avant chaque repas ainsi que le soir de retour à la maison ;
- port du masque non recommandé pour les élèves d'élémentaire ;
- port d'un masque « grand public » obligatoire pour tous les adultes encadrants (en intérieur et en extérieur) ;
- aération fréquente des locaux (avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, à la pause méridienne et le soir lors du nettoyage, 15 minutes minimum) ;
- nettoyage et désinfection des sols et équipements une fois par jour minimum ;
- accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs permis, ainsi que la mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) ;
- formation des adultes d'encadrement aux règles sanitaires ;
- information aux élèves sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains ;
- sollicitation du médecin scolaire si besoin.

### Rappel des gestes barrière



Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils forment leur enfant aux gestes barrière. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent la direction d'école. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnants et intervenants extérieurs peuvent entrer dans l'école, dans la limite du strict nécessaire, sur autorisation des directions d'école ou de l'ALP, avec port d'un masque grand public, après désinfection des mains et en respectant une distance physique d'un mètre.

## Horaires d'accueil

Reprise des horaires ordinaires de l'école sur le temps scolaire : 9h00-12h00 / 14h15-16h30, le lundi-mardi-jeudi-vendredi et le mercredi matin de 9h00 à 12h00.

Pour la première semaine de la rentrée du 1er au 4 septembre 2020, mise en place d'un service ALP le matin à partir de 7h30, sur la pause méridienne, le soir jusque 18h30, ainsi qu'un service de garderie le mercredi de 12h00 à 12h45.

**A compter du 7 septembre 2020, l'ALP ouvrira à 8h00 et fermera à 18h00 jusqu'à nouvel ordre.**

Les horaires d'accueil devront être scrupuleusement respectés.

### Modalités de dépose/récupération des élèves

**Le dispositif « dépose-minute » de 8h30 à 9h00 est temporairement supprimé, compte tenu des nouvelles modalités d'entrée des élèves.**

#### Sur temps ALP du matin (7h30-8h50) :

- accueil des élèves de CP-CE2-3 / CE1-4 / CE1-5 / CE2-6 / CE2-7 à l'Algeco ALP annexe (arrière de l'école) ;
- accueil des élèves de CP1 / CP2 / CM1-8 / CM1-9 / CM2-10 / CM2-11 au hall principal de l'école.

Après un lavage des mains, les élèves seront répartis sur les différentes cours et locaux dédiés.

#### Sur temps scolaire (entre 8h50 et 9h00) :

- accueil des élèves de CP-CE2-3 / CE1-4 / CE1-5 / CE2-6 au portail arrière de l'école (parking mairie) ;
- accueil des élèves de CP1 / CP2 / CE2-7 au hall principal de l'école ;
- accueil des élèves de CM1-8 / CM1-9 au portail cour 2 ;
- accueil des élèves de CM2-10 / CM2-11 au petit portail côté mairie.

Après un lavage des mains, les élèves se rendent directement à l'entrée de leur classe ou à l'espace extérieur dédié à la classe.

#### Sur la pause méridienne (à 12h00 et de 14h05 à 14h15) :

- récupération et accueil pour tous les élèves concernés au hall principal de l'école.

Au retour à l'école, après un lavage des mains, les élèves se rendent directement à l'entrée de leur classe.

#### Sur temps scolaire (à 16h30) :

- récupération des élèves de CP-CE2-3 / CE1-4 / CE1-5 / CE2-6 au portail arrière de l'école (parking mairie) ;
- récupération des élèves de CP1 / CP2 / CE2-7 au hall principal de l'école ;
- récupération des élèves de CM1-8 / CM1-9 au portail cour 2 ;
- récupération des élèves de CM2-10 / CM2-11 au petit portail côté mairie.

#### Sur temps ALP du soir (entre 16h35 et 18h30) :

- récupération des élèves de CP-CE2-3 / CE1-4 / CE1-5 / CE2-6 / CE2-7 à l'Algeco ALP annexe (arrière de l'école) ;
- récupération des élèves de CP1 / CP2 / CM1-8 / CM1-9 / CM2-10 / CM2-11 au hall principal de l'école ;

Les élèves inscrits à l'ALP sont répartis dans les cours et les locaux dédiés à leur accueil.

## **Transport scolaire**

Le transport scolaire aura lieu selon les conditions usuelles du conseil départemental.

### **Temps ALSH du mercredi après-midi (Sicoval)**

L'ALSH sera ouvert. Les modalités d'accueil seront définies par le Sicoval (contact directeur M. Lopes : 06 71 38 60 34).

### **Temps garderie du mercredi de 12h00 à 12h45**

Sur inscription auprès du directeur de l'ALP (contact directeur M. Majau : 06 70 74 26 87).

## **Restauration scolaire**

Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble et une distance d'un mètre est respectée entre les groupes.

### **Cas d'éviction**

L'enfant ne pourra pas être accueilli si sa température est supérieure à 38°C. Si des symptômes de maladie apparaissent en classe, la famille sera immédiatement avertie et l'enfant se rendra dans un espace dédié isolé avec port du masque.

Si un enfant est dans l'incapacité de respecter les gestes barrière de manière répétée, un dialogue sera établi avec la famille et une éviction provisoire de l'enfant pourra être prononcée. Les personnels encadrants veillent au respect de ces gestes barrière mais ils ne peuvent être tenus responsables de leur rupture par les élèves.

### **Nettoyage des locaux**

La mairie assure le nettoyage de l'ensemble des locaux scolaires utilisés une fois par jour :

- nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) ;
- nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (poignées de portes).

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

### **Continuité pédagogique**

Si des contraintes sanitaires imposaient l'impossibilité pour certains enfants d'aller à l'école ou en cas de fermeture partielle ou totale des classes, une continuité pédagogique (« Ecole à la maison ») sera proposée aux familles par l'équipe enseignante.

### **Quelques règles d'accueil complémentaires**

Les familles devront mettre à disposition des mouchoirs jetables pour leur enfant. Merci de ne pas fournir de gel hydro alcoolique individuel aux élèves.

Les élèves auront toujours la même table d'affectation et les possibilités de déplacement dans la classe seront limitées au strict nécessaire.

Les temps de récréation seront décalés (séparation par cycle) pour réduire les regroupements importants d'élèves.

L'équipe enseignante et la direction d'école sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Baziège , le 28 août 2020

F. Deglave, directeur de l'école élémentaire